

Réseaulument Egalité

Agir en faveur de l'Egalité entre hommes et femmes dans le Gers

"L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, et elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain." STENDHAL

Impliqué-e-s en tant qu' élu-e-s, représentant-e-s de collectivités locales ou des services de l'Etat ; investi-e-s en tant qu'employeurs dans le monde industriel, commercial ou agricole ; engagé-e-s dans la création artistique, le spectacle vivant ; engagé-e-s comme professionnel-le-s de l'orientation, de la formation continue, de l'insertion socio-économique, de l'éducation, de la santé ou du logement ; toutes et tous en tant que citoyen-ne-s dans notre domaine de compétences, dans notre sphère d'activités et dans nos réseaux sociaux ; nous, signataires du "Réseaulument Egalité", reconnaissons dans ce qui suit, les principes fondamentaux de notre engagement et de nos actions en faveur de l'égalité entre hommes et femmes.

Article 1 :

Reconnaître et promouvoir l'égalité hommes / femmes.

Dans notre champ d'activité, en lien avec nos partenaires, nous reconnaissons, respectons, promouvons les droits et les principes de l'égalité entre les femmes et les hommes, et combattons les obstacles et la discrimination liés au genre.

Article 3 :

Interroger la place de chacun-e dans son organisation.

De manière volontaire, nous nous engageons à interroger la place respective des hommes et des femmes dans notre organisation qui articule un ensemble de normes, de statuts, de rituels, de règles et de comportements souvent marqués du sceau des stéréotypes sexuels.

Nous nous engageons à sensibiliser et/ou à former les membres de notre équipe, de notre organisation, à identifier et à transformer les représentations mentales, les attitudes et les comportements stéréotypés voire sexistes.

Article 2 :

Lutter contre les discriminations.

Nous nous engageons à lutter contre les discriminations multiples prétendument fondées sur le sexe, les origines ethniques et sociales, la langue, la religion ou les convictions, les opinions, l'handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle pour favoriser concrètement l'égalité des femmes et des hommes.

Article 4 :

Favoriser la critique des stéréotypes.

Nous nous engageons à lutter contre les stéréotypes et à prévenir autant que possible les préjugés, les pratiques, l'utilisation d'expressions verbales et d'images fondées sur l'idée de la supériorité ou de l'infériorité de l'un ou l'autre des deux sexes, ou sur des rôles féminins ou masculins stéréotypés. Nous nous engageons à favoriser la prise de conscience concernant le rôle contre-productif des stéréotypes de genre pour ce qui concerne la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes.

